

Motion 1669

pour l'extension de la ligne de tram TCMC (Cornavin-Meyrin-Cern) jusqu'à Saint-Genis (France) et la construction d'un véritable P+R

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les travaux de la ligne de tram TCMC devisés à 547.9 millions de francs (prix de 1998)¹ ont débuté le 16 janvier 2006 et devraient s'achever en 2010;
- que cette ligne de tram s'arrêtera avant le passage de la frontière et ne favorisera donc pas un meilleur transfert du trafic routier privé en faveur des transports en commun ;
- que le peuple suisse s'est prononcé favorablement à la fois sur l'extension des accords bilatéraux et les accords de Schengen ;
- que, de facto, aucun obstacle juridique majeur ne s'oppose désormais à une prolongation de cette ligne de tram sur territoire étranger;
- que l'Etat de Genève et la France exploitent déjà des lignes transfrontalières communes ;
- que la mise en place des GLCT dans le cadre des accords de Karlsruhe a justement pour but de favoriser la coopération transfrontalière ;
- que le trafic transfrontalier, selon l'étude menée par le DT en 2003, s'est accru de 30% en 10 ans et qu'il devrait croître fortement en raison d'une spectaculaire progression de l'urbanisation, en France voisine notamment;
- que le réseau routier est saturé et que les communes périphériques sont confrontées à des reports de trafic sur les réseaux secondaires et de quartier ;
- que la réalisation de la ligne TCMC va réduire la capacité routière sur l'axe de la route de Meyrin ;
- que l'absorption du trafic par le tram doit être favorisée, notamment par une offre de transport qui n'échoue pas dans un cul de sac ;

¹ Source : DETEC

- que ce report de trafic sur la ligne TCMC ne peut que favoriser les efforts menés par notre canton pour maintenir une qualité d'air satisfaisante;
- que les véhicules utilisés par les frontaliers sont principalement équipés de moteurs diesel, dont le taux d'émission de particules nocives est particulièrement élevé ;
- que le Cern et les communes périphériques sont favorables à une extension de cette ligne de tram ;
- que le Cern n'a accepté de mettre à disposition de la République et Canton de Genève que 50 places seulement de P+R et pour une durée limitée ;
- que le maire de Saint-Genis est disposé à construire un parking P+R sur sa commune, si la ligne TCMC rejoint Saint-Genis ;
- qu'il serait insensé de demander aux utilisateurs français de traverser la frontière, pour garer leurs véhicules dans un P+R sur la commune de Meyrin, alors que des possibilités bien plus favorables existent à la hauteur du rond-point situé à proximité de la Porte Charles-de-Gaulle.
- que les objectifs d'un tel investissement ne peuvent être atteints que par une offre tarifaire attractive ;
- qu'il appartient au Conseil d'Etat de Genève et au Parlement de tout faire pour que l'investissement consenti dans le projet de la ligne TCMC provoquent les répercussions attendues,

invite le Conseil d'Etat:

- à engager rapidement des négociations avec la République française, notamment en portant cet objet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CRFG (comité régional franco genevois) ;
- à présenter à ce Grand Conseil un projet de loi au sens de la présente motion, permettant d'assurer la part cantonale du prolongement du TCMC.